

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 mars 2024



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

La transition écologique de et par la culture

En préambule, le CESER souligne la nécessaire reconnaissance de la place des artistes, auteurs-aatrices, et des acteurs ou actrices du monde culturel, compte-tenu des dimensions culturelles et démocratiques associées à l'enjeu des transitions ou mutations de la société.

Le CESER accueille donc très positivement la feuille de route « transition écologique pour la culture et par la culture » présentée par le Conseil régional, dont il partage les objectifs et défis. Une déclinaison territorialisée, et pas uniquement sectorielle ou par filières culturelles et artistiques, est souhaitée afin de favoriser la mutualisation de projets et de faciliter sa mise en œuvre opérationnelle avec les partenaires concernés (dont les collectivités locales).

Compte tenu de la fragilité du milieu artistique et culturel, exposé à la fois aux effets des crises et à la diminution des aides publiques à la culture, le CESER considère que les dispositions devraient prioritairement concerner les lieux, scènes ou manifestations mais avec plus de prudence ou de vigilance pour les artistes et équipes artistiques. Il importe en effet que cette démarche ne soit pas vécue comme une contrainte mais bien comme une source d'inspiration et d'amélioration des conditions de travail des artistes et des acteurs culturels en région. L'accompagnement nécessaire des opérateurs culturels, doit conjuguer formation, transfert d'expériences, conseil et moyens appropriés.

Le CESER souligne par ailleurs l'intérêt d'un travail sur les imaginaires de demain ou sur l'élaboration de récits collectifs, propice à une mise en pratique des droits culturels des personnes.

Plus spécifiquement le défi des mobilités est particulièrement prégnant pour les activités culturelles, recouvrant aussi bien les déplacements des équipes artistiques, des techniciens, des bénévoles et des publics ou encore du transport de matériel (ex : décors, œuvres, régie...). Il est nécessaire de limiter autant que possible les déplacements, de favoriser les transports collectifs de voyageurs, ou encore de mieux organiser les tournées à l'échelle des territoires. Mais il importe en parallèle de veiller à ce que ces dispositions n'aggravent pas les inégalités d'accès aux pratiques et aux œuvres. La Région en tant qu'autorité organisatrice de transports, devrait être en capacité de mettre en place un service spécial en adéquation avec les horaires de tout événement culturel d'importance.

Diverses remarques sont enfin formulées relatives aux engagements des acteurs culturels en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité ainsi qu'aux conditions de mise en œuvre de cette feuille de route, en termes de partenariats et de déclinaison dans les dispositifs d'intervention.

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Politique culturelle : feuille de route pour la transition écologique de et par la culture, appel à projets service public télévisuel régional 2025-2027, conventions pluriannuelles d'objectifs et contrat de filière musiques](#) ».

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77